



7 janvier 2021

CIRCULAIRE CTOI

2021-02

Madame/Monsieur,

LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD ADHERE A LA CTOI

Le Bureau juridique de la FAO m'a informé du dépôt d'un instrument d'adhésion à l'Accord portant création de la CTOI, auprès du Bureau du Directeur Général, de la part du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'Accord est entré en vigueur pour le Royaume-Uni le 22 décembre 2020.

Au nom du Secrétariat, je voudrais souhaiter la bienvenue au Royaume-Uni à la communauté de la CTOI.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.